

cernement que d'abondance , ajoutons la plus récente & la plus péremptoire de toutes. C'est que toute la nation , toutes les villes , villages , corporations &c. ont réclamé hautement la constitution parfaite & entière , ont fait serment aux Etats , ont déclaré les reconnoître pour leurs seuls légitimes représentans , seuls revêtus de l'exercice de la souveraineté. Y eut-il jamais élection , proclamation , inauguration plus solennelle , plus authentiquement & plus immuablement sanctionnée ?... Si une nation n'ayant point de souverain , proclamoit unanimement tel homme , lui faisoit serment de fidélité &c. ; cet homme , qui ci-devant n'étoit que simple citoyen , n'auroit-il pas l'autorité souveraine ?... Eh bien , à plus forte raison , ceux qui déjà préalablement étoient les représentans nés du peuple , qui dans toutes les occurrences du trône vacant avoient eu l'exercice de la souveraineté , proclamés , reconnus de nouveau , doivent-ils être ce que le peuple a voulu librement & unanimement qu'ils fussent ou qu'ils continuassent d'être.



*Redenvoeringe &c. Discours où la justice de la révolution Belgique est démontrée par la violation des droits & de la liberté du culte catholique. Par M. Moens , curé doyen de Rumbeck. A Ypres , chez Smaelen-Moerman ; à Bruges chez Demoor , 1790. in-8vo. de 30 pag.*

**L'**ESPRIT patriotique , la vraie politique , l'érudition sacrée , une théologie saine , un zèle ardent & éclairé , une éloquence persuasive & populaire , font le caractère de ce Discours , qui ne peut produire que les meilleurs effets chez